Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Tricastin-digue-plainte



**30 novembre 2018**

# Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue protégeant la centrale

**Pendant des années, malgré les demandes de l'Autorité de sûreté nucléaire, EDF a négligé de se préoccuper réellement de la tenue au séisme de la digue censée protéger le site nucléaire du Tricastin. Dénonçant cette gestion calamiteuse, le Réseau "Sortir du nucléaire", STOP Nucléaire en Drôme-Ardèche, la Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud Ardèche et Stop Tricastin ont porté plainte contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire le 30 novembre 2018.**

**Travaux de renforcement de la digue et la centrale du Tricastin ©VINCI**

Reportage de France Bleu Drôme-Ardèche du 01/12/2018

Radio France/Journal France Bleu Drôme Ardèche (2021-11-22)

Reportage de France Bleu Drôme-Ardèche du 23/11/2021

## Une digue qui aurait pu s'écrouler et conduire à une catastrophe nucléaire majeure

Le 30 juin 2017, EDF a informé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) d'un défaut de résistance au séisme majoré de sécurité (SMS) d'une portion de 400 mètres en rive droite de la digue du canal de Donzère-Mondragon, à l'amont de la centrale nucléaire du Tricastin.

La plateforme de la centrale est située six mètres en-dessous du niveau d'eau dans le canal de Donzère-Mondragon. Comme le précise l'ASN elle-même, « *une rupture de cette portion de digue à la suite d'un séisme aurait entraîné une inondation importante de cette plateforme du Tricastin. La plupart des équipements indispensables pour la sûreté et de nombreux moyens de gestion des situations accidentelles auraient été rendus inopérants par cette situation.* ***Cela aurait pu avoir pour conséquence la fusion du combustible sur l'ensemble des réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin, avec une capacité limitée d'intervention sur le site, et un impact sanitaire inacceptable à grande échelle.*** ». Et que dire des impacts pour les autres installations nucléaires voisines de la centrale ?

Le 27 septembre 2017, l'ASN a alors prescrit l'arrêt provisoire des quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin, tant que la résistance de la digue au SMS ne serait pas assurée. Des travaux ont alors été menés.

## De graves dysfonctionnements dans la gestion du risque de la part d'EDF

Un rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire daté du 25 juin 2018, revenant sur une inspection menée le 13 décembre 2017, permet de saisir à quel point EDF a négligé ce risque, faisant état de graves dysfonctionnements. Cette négligence est d'autant plus grave qu'elle s'étale sur près de dix ans. Et comme le montre le rapport d'inspection de l'ASN, **l'analyse des conséquences potentielles d'une rupture de la digue a été menée de manière tardive et sommaire**.

Par ailleurs, alors qu'une question aussi grave doit faire l'objet d'une déclaration dans les meilleurs délais, EDF s'est gardée d'évoquer, dans ses échanges avec l'ASN début 2017, ses suspicions de non-tenue au séisme de la digue.

Une fois le problème caractérisé, **EDF a attendu 5 mois pour en avertir l'Autorité de sûreté nucléaire**. Elle a également mis quatre mois pour avertir son voisin Orano, qui exploite un énorme complexe nucléaire d'enrichissement de combustible nucléaire à proximité de la centrale, alors que ses installations aussi subiraient les conséquences d'une rupture de la digue !

Un séisme ne prévient pas : les graves négligences commises par EDF auraient pu conduire à une catastrophe nucléaire majeure et menacer des milliers de personnes.

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud-Ardèche, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin ont porté plainte le 30 novembre 2018 contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire et thermique pour risques causés à autrui et retard dans la déclaration d'incident. Le 25 janvier 2021, le Parquet de Paris a informé les associations que leur plainte avait fait l'objet d'un classement sans suite et ce, en dépit d'un procès-verbal d'infraction accablant dressé par l'ASN.

**Nous avons saisi directement le tribunal de Valence afin que ces faits ne restent pas impunis. L'affaire a été examinée le 1er février 2024 et le tribunal a rendu sa décision le jour même. Il a relaxé EDF au motif que l'incident n'était pas lié au fonctionnement de la**

**centrale et que le délit de retard de déclaration n’était donc pas constitué.**

***Téléchargez notre citation***

**Digue Tricastin - Citation 23/11/21**

***Téléchargez notre plainte***

**Digue Tricastin - Plainte 30/11/18**